

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Montigny-lès-Cormeilles

LES ELEMENTS DU TERRITOIRE A PROTEGER ET PRESERVER

Le projet de PLU entre dans une phase d'échange avec les habitants et les personnes publiques associées. Pour cette raison, les éléments présentés sur ces panneaux pourront être amenés à évoluer.

1 Les espaces publics à préserver

La promenade des Impressionnistes

Longue de 1,5 kilomètre, la coulée verte traverse la ville d'est en ouest, et se prolonge dans le bois des Eboulures à Franconville.

Ruban naturel d'une superficie de 2,8 ha, cet espace a été réaménagé en 2013 dans l'esprit des tableaux impressionnistes. Au fil de la promenade, on découvre des massifs de graminées, une roseraie, les silhouettes des grands peintres impressionnistes, des jeux en bois et depuis 2017, des agrès sportifs.



2 Les espaces publics à préserver

Les placettes végétalisées



Les espaces végétalisés en coeur de quartier permettent aux résidents de bénéficier d'un espace de détente et de rassemblement extérieur dans un cadre agréable.

3 Les espaces publics à préserver

Avenue Aristide Maillol

La place Aristide Maillol est un lieu de vie important. Elle accueille le Centre culturel Picasso, l'école municipale de musique, un bureau de poste, la police nationale et municipale ainsi que la mairie Picasso.



4 Les espaces publics à préserver

Place de la Libération



Le monument aux morts de la Seconde Guerre mondiale est une oeuvre de l'architecte Emile Bonnaviat. Il est réhaussé d'une sculpture de Prosper-Jean Lecourtier datant de 1921.

5 Les bâtiments remarquables

L'Eglise St Martin

Construite en 1898 selon les plans dessinés par Marcel Lamber, architecte en chef du domaine de Versailles et des Trianons, cette nouvelle église ne conserve que le clocher du XVIII^e siècle de l'église primitive de la ville. Ce dernier a la particularité d'être octogonal.

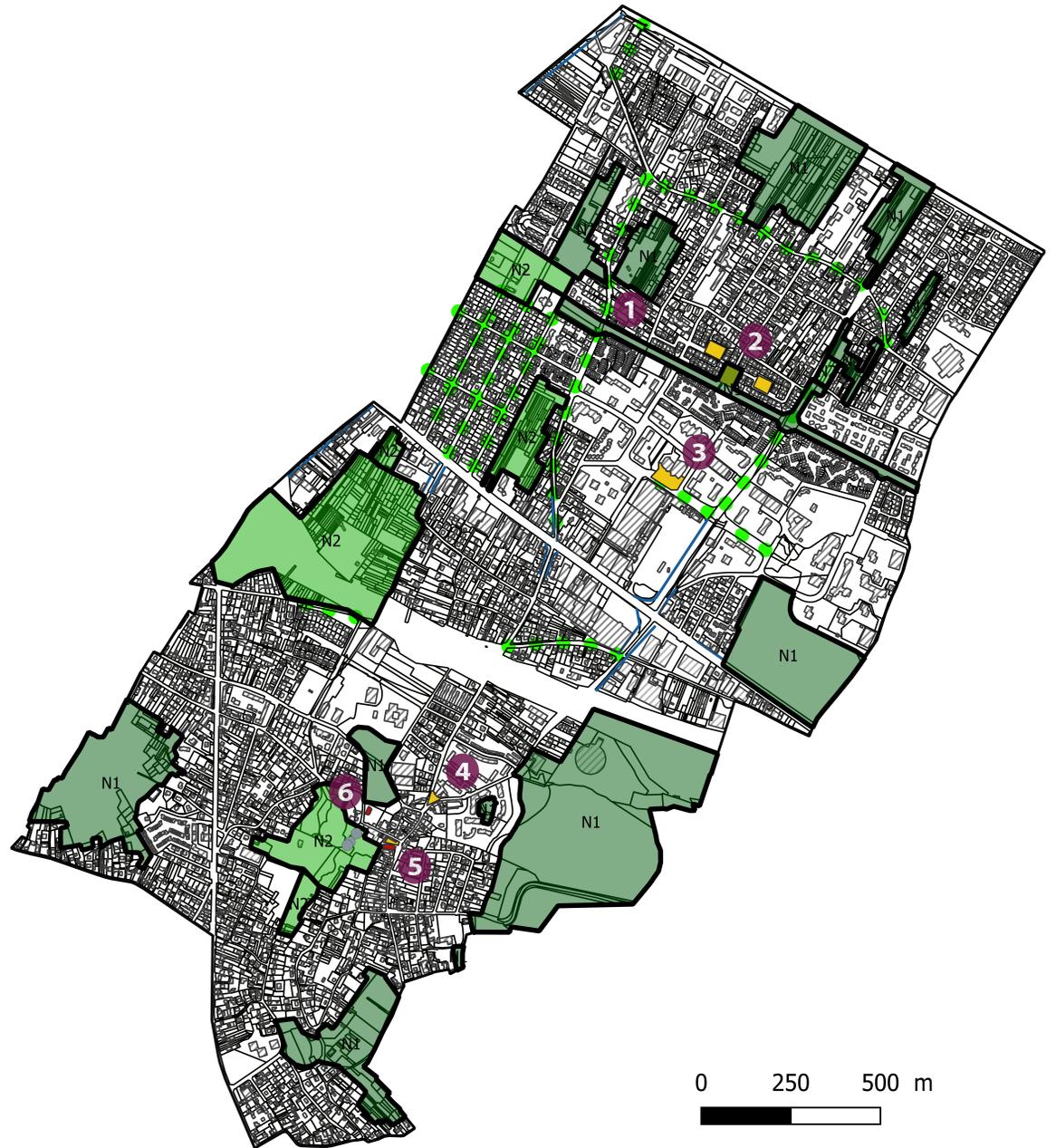


6 Les bâtiments remarquables

La Mairie



Le Manoir Plisson, villa construite à la fin du XIX^e siècle, a vu son utilisation initiale évoluer pour abriter la mairie depuis 1939.



0 250 500 m



Les éléments verts

La Ville est jalonnée d'espaces verts.

Les jardins des espaces d'habitat pavillonnaire renforcent le caractère vert de la Ville.

Légende

- Zone N1 : zone naturelle
- Zone N2 : zone naturelle à vocation de parc public
- Alignement d'arbres à préserver
- Arbre remarquable

